

## DELIBERATION CA096-2022

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**  
**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 7 juillet 2022 ;**  
**Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;**  
**Vu l'arrêté n° 2022-120 du 3 juillet 2022 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET ;**  
**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 18 novembre 2022 ;**

**Objet de la délibération : Création de l'attestation universitaire « toxicologie niveau 1 » - Faculté de santé**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 24 novembre 2022, le quorum étant atteint, arrête :**

La création de l'attestation universitaire est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*  
**Didier BOUQUET**  
**Signé le 29 novembre 2022**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 29/11/2022**

## AU Toxicologie (niveau 1)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITES
- CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ
- ATTESTATION D'UNIVERSITÉ

- Création**
- Modification**

		<b>Avis</b> Favorable/Défavorable /Recommandation	
Avis de la cellule APOGEE	Tableau de modélisation		<b>En date du :</b>
Avis du Conseil d'UFR	Maquette complète		<b>En date du : 20 Oct 2022</b>
Avis de la CFVU	Maquette complète		<b>En date du : 21 Nov 2022</b>
Avis du CA	Maquette complète		<b>En date du : 24 Nov 2022</b>

Reçu aux services centraux le .....

**Projet version du :**

## Identification

### § COMPOSANTE DE RATTACHEMENT

UFR : SANTE

Contact : PETIT Giovanni

Téléphone : 02.41.73.59.47 - 07.85.37.72.37

E-mail : giovanni.petit@univ-angers.fr

### § ENSEIGNANT(S) RESPONSABLE(S) (POUR CHAQUE UNIVERSITE POUR LES DIU) :

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Alexis D'ESCATHA	ANGERS	PU PH		alexis.descatha@inserm.fr

### § DATE D'OUVERTURE

Année Universitaire : 2022/2023

Début des cours : 6 mars 2023 au 17 mars 2023

### § LIEU(X) DES ENSEIGNEMENTS

ANGERS

### § CONTACTS ADMINISTRATIFS

Université	Ingénieur Projets FC (Nom, mail, tél)	Assistant Administratif (Nom, mail, tél)
ANGERS	<b>Giovanni PETIT</b> Ingénieur Projet Tél : 02.41.73.59.47 - 07.85.37.72.37	Blandine BLAITEAU Blandine.blaiteau@univ-angers.fr

## Contexte / Opportunité / Originalité

### **Opportunité et pertinence de la certification**

Alors qu'une partie spécifique de la toxicologie nécessite une approche clinique des intoxications aiguës, il n'existe aucune formation spécifique et pratique permettant aux médecins ou pharmaciens de travailler à la réponse téléphonique d'urgence d'un Centre antipoison. Des diplômes universitaires ou inter-universitaires existent dans quelques régions mais ils abordent des aspects plus larges de la toxicologie (toxicologie industrielle, fondamentale etc..) et intègrent peu les aspects pratiques et la simulation de l'activité de réponse téléphonique d'urgence.

L'objectif est de proposer une formation innovante certifiante pour permettre à des praticiens de travailler en réponse téléphonique urgente d'un Centre antipoison ou être référent en toxicologie.

### **Etude de la concurrence**

Il n'existe pas de formation aujourd'hui de ce type.

## Éléments de suivi si Renouvellement/Modification

### § CREATION DU DIPLOME ET MODIFICATIONS

	CREATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION
Date de passage au conseil d'UFR	20 Oct 2022		
Date de passage du CFVU	21 Nov 2022		
Date de passage au CA	24 Nov 2022		

## Modalités d'accès au diplôme

### Voies d'accès au diplôme

- Formation Initiale       Formation Continue
- Par l'expérience professionnelle (*dispense totale de l'ensemble des cours mais pas des épreuves d'évaluation*)
- Par la VAE (*uniquement dans le cadre d'une certification visant un enregistrement au RNCP*)

### Code NAF

Code NAF : 869 – Autres activités pour la santé humaine

Code NSF : 331 - Santé

Formacode : 43454 – Santé secteur sanitaire

### Type de public (statut : étudiant, salarié, demandeur d'emploi, profession libérale, ...)

#### **Etudiants, salariés**

- Médecins
- Pharmaciens

### Pré requis nécessaire

- Avoir un diplôme d'étude spécialisé en Médecine ou un diplôme d'exercice en Pharmacie. Pour les candidats non étudiants ou titulaires d'un DES, les prérequis seront évalués préalablement à l'inscription par l'équipe pédagogique
- Connaître les bases de la toxicologie (bases de deuxième et troisième cycles/ DFASM), les notions de toxicocinétiques et toxicodynamiques, les principales toxicités d'organe.

### Niveau d'entrée au diplôme

4 (Bac)     5 (Bac +2)     6 (Bac+3)     6 (Bac+4)     7 (Bac+5)     8 (bac+8)     Hors niveau

### Niveau de sortie du diplôme au RNCP

4 (Bac)     5 (Bac +2)     6 (Bac+3)     6 (Bac+4)     7 (Bac+5)     8 (bac+8)     Hors niveau

### Niveau de sortie du diplôme reconnu par l'Université d'Angers :

#### Débouchant sur un métier et correspondant en terme de responsabilité, d'autonomie et de technicité, à celui d'un :

(Bac)     (Bac +2)     (Bac+3/4)     (Bac+5)     (bac+8)

#### Ne débouchant pas sur un métier mais sur une Spécialisation (compétences transversales ou complémentaire à visée Répertoire spécifique) :

Hors niveau

## Conditions d'admission

**Capacité d'accueil (effectif maximum) : 10**

**Seuil d'ouverture pédagogique (effectif minimum) : 1**

**Seuil d'ouverture financier (recettes minimum UA, hors droits ministériels) : 10**

### Procédure de recrutement

**Composition de la commission de recrutement :**

Elle est composée de 1 *personne*

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
ALEXIS DESCATHA	ANGERS	PU PH	alexis.descatha@inserm.fr

Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site de l'UA et joindra par téléchargement les pièces complémentaires à son dossier : copie du diplôme, mail de motivation, CV détaillé, ....

Les candidatures seront transmises aux membres de la commission de recrutement pour analyse de la demande. Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le service FC.

### Individualisation des parcours :

Les dispenses de cours seront demandées par le candidat et validées lors de la commission de recrutement après étude de la candidature en lien avec le parcours et le projet professionnel du candidat.

- **Dispenses partielles de cours possible pour cette formation**
  - OUI
  - NON

**Les dispenses de cours ne dispensent pas des évaluations prévues dans les MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES et DE VALIDATION.**

## Objectifs pédagogiques et professionnels

### **Objectif(s) du diplôme**

L'objectif principal est de permettre à des praticiens de pouvoir répondre à des appels avec urgence toxicologique potentielle et donc de travailler en réponse téléphonique d'urgence d'un Centre antipoison ou d'être référent en toxicologie.

### **Type d'emplois accessibles avec la certification-(en sortie), secteurs d'activité, taille des structures employeuses :**

Centre ANTI POISON (autonomie = niveau 2), référent toxicologie aigue d'un service d'urgence ou de médecine intensive et réanimation.

### **Métiers/Profils concernés par la formation (en entrée) :**

- Médecins
- Pharmaciens

## Organisation de la formation

**Durée totale de la formation :** 70 heures

*Préciser les temps, réels ou estimés, pour le stagiaire (à ne pas confondre avec le temps consacré par les intervenants)*

Enseignements théoriques et pratiques en présentiel : 35

Enseignements à distance :

Tutorat :

Stage : 35

Examens/soutenance :

Autres (parcours recherche, simulation...) :

Estimation du temps personnel (hors durée totale formation) :

**En alternance** (hors contrat de professionnalisation et apprentissage) :

Modalité de formation qui se caractérise par l'acquisition organisée et progressive de compétences dans le cadre d'activités formatives et professionnelles. Celles-ci se déroulent en alternance en centre de formation (ou à distance) et en entreprise.

OUI                      x NON

**Calendrier de la formation** (*début, fin, regroupements, nombre de sessions,...*):

**Semestre 2023**

**Calendrier Universitaire :**

Annuel : sur 1 année universitaire       Pluriannuel : sur 2 années universitaires  
 Autre : précisez



## Programme détaillé

L'objectif est une formation pratique sur 2 semaines avec vérification du prérequis, et une journée d'immersion avec 2 stagiaires par formateur (Senior-Infirmier), puis semaine de cours avec avant et après rappels sur les points importants par les stagiaires (pédagogie inversée) et simulation. Le principe est d'avoir une mémorisation active par les participants avec création de cas et de simulation supervisée.

Après le week-end, cinq jours à temps complet en CAP en présentiel (actifs, supervision), avec évaluation continue de contrôle des compétences, et un examen court de contrôle des connaissances.

Le lieu sera **l'amphi du PTO du CHU d'Angers** (en plus du temps en CENTRE ANTIPOISON).

Module 0	Prérequis	Connaître les bases de la toxicologie (bases de deuxième et troisième cycles/ DFASM), les notions de toxicodynamiques et toxicocinétiques, les principales toxicités d'organe.	<b>Cours</b>	
Module 1 (7 heures)	Module Immersion	Vérifier les prérequis	<b>Pre test</b>	Test
			<b>Préambule</b> : Interrogatoire de l'historique et identification des détresse au toxicogène.	Power-point commenté
			<b>Immersion 1 journée en CAP (écoute passive)</b>	Ecoute, présentiel
Module 2 (32 heures)	Module théorique	Connaître le mode d'action toxique et les modalités de prise en charge des grandes classes de toxiques en urgence. Savoir répondre à des situations d'urgence en réponse téléphonique.	<b>Introduction</b>	
			Prise en charge des intoxiqués	Power-point commenté
			Principe généraux de traitement; anti-épileptiques	Power-point commenté
			<b>Risques domestiques/ professionnels</b>	
			Alcools et solvants	Power-point commenté
			Accidents domestiques divers (piles, lessives, huiles essentielles, humidificateur...)	Power-point commenté
			Irritants et caustiques + résines	Power-point commenté
			Métaux (Fer, plomb, Mercure, Arsenic)	Power-point commenté
			Synthèse par les participants	pédagogie inversée
			<b>Médicaments</b>	
			Cas simulés de la veille et réponses par les participants	Evaluation et simulation
			Antalgiques opiacés et anti-inflammatoire.	Power-point commenté
			Antalgiques non opiacés (anti-inflammatoire, aspirine et paracétamol)	Power-point commenté
			Cardiotropes (bêta-bloquants, IC, antiarythmiques) et chloroquine	Power-point commenté
			Benzodiazépines et soumission chimique	Power-point commenté
			Antidépresseurs/Neuroleptiques	Power-point commenté
			Anticonvulsivants	Power-point commenté
			Synthèse par les participants	pédagogie inversée
			Cas simulés de la veille et réponses par les participants	Evaluation et simulation
			Antidiabétiques	Power-point commenté
			Halogénés (Iode, fluor, brome)	Power-point commenté
			Colchicine, lithium	Power-point commenté
			<b>Autres (CO, drogues, armes)</b>	
			Monoxyde de carbone, gaz toxiques comme cyanure, H2S, fumées d'incendie	Power-point commenté
			Drogues: Médicaments du sevrage alcoolique.	Power-point commenté
			Méthémoglobinisants	Power-point commenté
			Armes chimiques	Power-point commenté
			Synthèse par les participants	pédagogie inversée
			<b>Toxines naturelles et pesticides</b>	
			Cas simulés de la veille et réponses par les participants	Evaluation et simulation
			Pesticides (insecticides, herbicides; fongicides et rodenticides)	Power-point commenté
			Intoxications par les toxines d'origine végétale	Power-point commenté
			Intoxications par les toxines d'origine fongique	Power-point commenté
			Intoxications par les toxines marines	Power-point commenté
			Envenimations par les serpents, insectes et arthropodes	Power-point commenté
			Synthèse par les participants	pédagogie inversée
			<b>Synthèse et évaluation</b>	
			<b>REVISIONS DES SYNTHÈSES DE L'ÉVALUATION SUR CAS CONJUGUÉS</b>	Evaluation et simulation
Module 3 (28 heures)	Réponse supervisée en CAPTV	Savoir répondre en RTU		Réponse supervisée (et évaluée)




## § **CONDITIONS DE VALIDATION (DE DELIVRANCE DU DIPLOME)**

Pour être déclaré admis à l'AU TOXICOLOGIE niveau 1, il faut participer à l'ensemble de la formation théorique et faire son stage en CAP. Il faut réussir et obtenir la note de 10 au test de connaissance en contrôle continu.

Composition du jury de délibération :

Le président de l'Université d'Angers arrête annuellement la composition du jury de diplôme. Il est présidé par un enseignant ou un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers, responsable de la formation. Le président de jury a voix prépondérante.

Les jurys de soutenance et de diplôme sont organisés dans les locaux de l'Université d'Angers. Pour chaque réunion de jury de soutenance ou de diplôme, le président du jury établit une liste d'émargement qui est ensuite transmise au Directeur de la composante de rattachement. La liste d'émargement précise la date, le lieu et la durée du jury.

<b>NOM Fonction au sein de ce jury</b>	<b>Université de rattachement</b>	<b>Statut</b>	<b>E mail</b>
DESCATHA Alexis	ANGERS	PU PH	
DEGUIGNE Marie		PH	
LE ROUX Gael		PH	

### **Note de service DEVE 14/10/2020 : CONSTITUTION DES JURYS DE DIPLOME D'UNIVERSITÉ (hors RNCP, RS)**

Le jury doit être présidé par le responsable pédagogique du DU.

Le jury doit être composé au minimum de 2 personnes, membres de l'équipe pédagogique.

Toute absence à un jury, même en respectant le quorum, doit être justifiée par écrit par un motif légitime. Un arrêté modificatif de constitution de jury signé par le Président de l'Université d'Angers doit être rédigé dès lors qu'un membre de jury signale plus de 15 jours avant le début des épreuves son absence pour la délibération.

### **Dans le cadre spécifique d'un projet d'enregistrement aux répertoires nationaux (RNCP, RS)**

Un candidat doit être évalué par un jury composé, à minima, de deux membres sans aucun lien professionnel ou personnel avec le candidat.

La composition du jury doit garantir son indépendance pleine et entière et prévenir d'éventuels conflits d'intérêts. Un minimum de 50 % de ses membres doit être extérieur au parcours de formation et, si cela est possible, à l'organisme certificateur (ou aux co-certificateurs du réseau) et à celui qui a assuré la formation (ou ceux qui sont habilités par le certificateur à assurer la formation).

Parmi ses membres : des professionnels qualifiés (employeurs et/ou salariés confrontés aux situations de travail réelles).

**NOTA** : dans le cadre d'un projet d'enregistrement au **RNCP**, un jury devra être constitué pour la validation de chaque bloc, sur la base d'un référentiel d'évaluation par bloc.

## § **SECONDE SESSION ET REDOUBLEMENT**

*Pas de seconde session*

## Coordination, suivi et évaluation du dispositif

### Commission pédagogique

La commission pédagogique est présidée par le responsable de la formation, enseignant ou enseignant-chercheur de la composante de rattachement. Elle est composée à minima de ce responsable de formation.

Elle assure la coordination pédagogique, la planification des sessions et le suivi de la formation. Elle définit les conditions de recrutement et d'accès à la formation, organise le bon déroulement des enseignements et le suivi des stagiaires, en collaboration avec les services administratifs. Elle réalise un bilan de fin de formation et, en lien avec les préconisations du conseil de perfectionnement, apporte si nécessaire les modifications appropriées (*référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, ...*). Elle valide les éléments et documents destinés à la communication externe et promeut la formation auprès des milieux professionnels.

*Dans la version finale qui sera soumise aux instances, les noms des personnes seront retirés pour éviter de repasser en CFVU en cas de changement.*

Elle est composée de 3 (*nombre et profil des membres : fonction, entreprise, attribution statutaire*), parmi les membres figurant dans ce tableau.

<b>NOM Fonction au sein de ce jury</b>	<b>Université de rattachement</b>	<b>Statut</b>	<b>E mail</b>
DESCATHA Alexis	ANGERS	PU PH	alexis.descatha@inserm.fr
DEGUIGNE Marie		PH	
LE ROUX Gael		PH	

### Système de veille et amélioration continue

Une évaluation de la formation et des enseignements est organisée en fin de formation au moyen d'une enquête auprès des stagiaires par la composante de rattachement. Les résultats de cette enquête sont transmis au responsable pédagogique avant la réunion de la commission pédagogique et du conseil de perfectionnement.

### Conseil de perfectionnement

Les conseils de perfectionnement font partie des dispositifs d'évaluation des formations et de réflexion sur leur évolution. Ils visent à favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques, les stagiaires et les représentants du monde socioprofessionnel (art. 5, arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations – CNF). Ils participent au processus d'amélioration des formations et vérifient l'adéquation entre les métiers visés et l'insertion professionnelle. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des connaissances et des compétences, et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site (art. 5, CNF). La réunion du conseil de perfectionnement peut également être l'occasion de présenter un bilan de l'évaluation des stages et des structures d'accueil par les stagiaires. Au niveau de l'UA, le conseil de perfectionnement est associé à l'élaboration des fiches RNCP.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le responsable de la formation. Il est composé au minimum du responsable de formation, d'un professionnel (extérieur au parcours de formation) et d'un stagiaire inscrit dans

la formation. Ses membres sont proposés par le président du jury de la formation. Il se réunit à la fin de chaque session, à l'issue du jury de délibération par exemple. Un compte rendu des échanges et des préconisations est transmis à la commission pédagogique et/ou au conseil de gestion de la composante de rattachement de la formation, à l'issue de chaque réunion. D'autres personnes pouvant concourir à la réflexion sur l'évolution des formations peuvent être invitées, comme la participation de représentants de la Direction de la formation continue, ou encore du SUIO-IP.

Il a pour mission de :

- effectuer un bilan pédagogique de chaque promotion (nbre de candidatures, nbre d'inscrits, origine/parcours des stagiaires, structures employeuses ou d'accueil des stages, missions réalisées, résultats aux épreuves, ...)
- effectuer un bilan de la session de formation (objectifs, contenu, pédagogie, organisation, épreuves, ...) suite aux résultats des enquêtes de satisfaction auprès des stagiaires, des employeurs et des intervenants
- suivre l'insertion professionnelle des anciens diplômés
- suivre les évolutions de l'environnement professionnel, de la concurrence et des besoins du marché
- préconiser les modifications de référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, partenariats, ..., permettant de répondre au mieux aux besoins et attentes, et de toutes autres actions à mettre en place par l'équipe pédagogique, la composante, l'Université, ...
- promouvoir la formation auprès des milieux professionnels.

*Dans la version finale qui sera soumise aux instances, les noms des personnes seront retirés pour éviter de repasser en CFVU en cas de changement.*

Il est composé de 3 (*nombre et profil des membres : fonction, entreprise, attribution statutaire*), parmi les membres figurant dans ce tableau.

<b>NOM Fonction au sein de ce jury</b>	<b>Université de rattachement</b>	<b>Statut</b>	<b>E mail</b>
DESCATHA Alexis	ANGERS	PU PH	alexis.descatha@inserm.fr
DEGUIGNE Marie		PH	
LE ROUX Gael		PH	

## Validation Développement Professionnel Continu (DPC)

**DU Complet** Oui  Non X

**Chaque UE/module correspond a un programme DPC :** Oui  Non X

## Inscription aux Répertoires nationaux

**RNCP :** Oui  Non X En cours  En projet

**Répertoire Spécifique :** Oui  Non  En cours  En projet

## Tarifs

### **Tarifs de la formation** (Hors Droits universitaires)

	Personnels Hors	Etudiant OU Personnels CHU	Tarif négocié dans le cadre spécifique d'un partenariat
AU complet	700 €	250 €	
Bloc de compétences			
Module(s)			
Certification, dans le cas spécifique d'un accès par l'expérience avec dispense totale des cours (hors VAE)			

## AU Toxicologie niveau 1

RP Alexis DESCATHA

Faculté de Santé

Niveau	<b>L &amp; LP</b>	<b>M</b>	Validité
	<b>0</b>	<b>0</b>	0

<b>RECETTES</b>	<b>5</b> <b>200,00 €</b>
-----------------	-----------------------------

Inscription à la totalité de la formation	nb. stagiaires	Tarif	Total
Professionnels Salariés Hors Angers	6	700,00 €	4 200,00 €
Tarif individuel salarié	0	- €	- €
/Personnel CHU / Interne	4	250,00 €	1 000,00 €
<b>Total :</b>	<b>10</b>	<b>€</b>	<b>5 200,00</b>

Inscription par module	nb. inscriptions	Tarif	Total
			-

<b>DÉPENSES</b>	<b>5</b> <b>029,80 €</b>
-----------------	-----------------------------

>> **Personnel enseignants**

	nb. heures CM	nb. heures TD	nb. heures éq.TD	
<b>Responsabilité pédagogique</b>	0,00	0	0,0	- €
<b>Professeurs Universitaires</b>		10	10,0	2 421,00 €
<b>Maitre de Conférence</b>			0,0	- €
641				
642	0	0	0	
<b>Sous-total</b>				<b>2 421,00 €</b>

**Enseignement Vacataire**

641	<b>Enseignants titulaires fonction publique</b>	60,00	60,0	2 608,80 €
642	<b>Autres intervenants non fonction publique</b>		0,00	- €
	<b>Sous-total</b>	<b>0,00</b>	<b>60,00</b>	<b>2 608,80 €</b>

**Encadrement stagiaires / Tutorat**

	Nb. stag. encadrés	heures de tutorat / stagiaire	nb. heures TD	
641	<b>Enseignants titulaires</b>	0	0,0	- €
642	<b>Autres intervenants</b>	0	0,0	- €
	<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>- €</b>

**Prestation de service par conventionnement**

	nb. jours	tarif journalier	
<b>Entreprise, Association</b>			- €

			- €
			- €

Total h TD

60,0

2 608,80 €

>> Personnel administratif	Nbre d'heure /forfait/etudiant	Taux/ Nbre d'étudiant		
Charges personnels FC	0	145,00		- €
Lab UA	0	45		- €
Service Marketing	0	45		- €
Service Soutien	0	689		- €
Cout de supports	0	1403		- €

2327

**Total poste personnel Adm : - €**

>> **Fonctionnement Charges directes**

606	Achat, fourniture et matériaux	- €
613	Location	- €
606	Services Lab UA spécifique	- €
623	Publicité / Communication	- €
613	Location All SIM	- €
625	Déplacement, missions, réception	- €
628		- €
628	Divers	- €

**Total fonctionnement : - €**

**RÉSULTAT GLOBAL UA**

**170,20 €**

Coût par stagiaire

17,02

**Droits de base universitaires vers DFC**

10

170,00 €

€

**1 700,00**



## Marketing/Communication/Commercialisation

Un RDV sera calé une fois le projet validé par les instances universitaires.

Une plaquette commerciale sera conçue et communiquée par voie d'émailing

Un encart permettra la communication sur les réseaux sociaux.

La formation sera également présente sur le site de l'Université.